ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Diabète et permis de conduire

Question écrite n° 8597

Texte de la question

Mme Laurence Vanceunebrock-Mialon interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la pénibilité qu'infligent aux patients souffrant de diabète, les conditions de renouvellement de leur permis de conduire. En effet, conformément à ce que préconisait la HALDE en 2017, ne serait-il pas, dans un premier temps plus juste de rembourser les visites médicales pour l'ensemble des malades passant en commission et non plus seulement pour les personnes ayant obtenu un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 % délivrée par la CDAPH. D'autre part, serait-il envisageable que les médecins agréés prennent en compte les résultats médicaux de chaque patient quand les comptes rendus des médecins spécialistes n'émettent aucune contre-indication à la conduite? Enfin, est-il possible d'espérer que les bandelettes d'auto-surveillance pour les personnes diabétiques de type 2 soient remboursées? Elle lui demande s'il ne serait pas juste opportun de suivre les recommandations de la HALDE? Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ces questions.

Données clés

Auteur : Mme Laurence Vanceunebrock
Circonscription : Allier (2e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8597
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 mai 2018, page 4188
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)